

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 JANVIER 2018

N° 2018-01-01

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un décembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 9

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Christian BARTHEYE à Valery LIOTAUD, Roger DIDIER à Marcel BAGARD, Myriam HUGUES à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX à Henriette MARTINEZ.

Délégués excusés

Claude AURIAS, Eliane BARREILLE, Pierre COMBES.

Invité présent

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Poursuite des missions – réouvertures de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que, par délibération 2017-03-07 du 16/02/2017 et 2017-02-04 du 31/01/2017, le Comité Syndical avait ouvert un certain nombre de postes pour une durée de 1 an ; à savoir :

- ◆ Chargé de projet Valorisation des productions
- ◆ Chargé de projet Sports et activités de nature
- ◆ Chargé de projet Natura2000

Afin de poursuivre ces missions, la Présidente propose aux membres du Bureau de créer les emplois suivants :

Du	Au	Cat.	Temps	Mission	Traitement	Fondement Loi 84-53 du 26/01/84
01/04/2018	31/03/2019	A	T.N.C 21 h/s	Chargé de projet Sports et activités de pleine nature	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
01/04/2018	31/03/2019	A	T.C	Chargé de projet Natura2000	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
02/05/2018	30/09/2018	A	T.C.	Chargé de projet Valorisation es productions agricoles	IB 542 / IM 461	Article 3-3 2°

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente et décide de créer les emplois tels que définis ci-avant ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **Charge** La Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** La Présidente à pourvoir ces emplois et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ